

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

---

**Question 20**      **Référence : SCGM-2, doc.1, page 58 de 99, lignes 17 à 19.**

Veillez préciser, à l'égard du sujet de la pondération des mois d'hiver au tarif d'équilibrage :

- les diverses solutions que le distributeur envisage et/ou privilégie;
  - le moment auquel SCGM prévoit saisir la Régie de cette question.
- 

**Réponse**

À l'égard de la pondération des mois d'hiver dans l'établissement du prix de l'équilibrage, les études et analyses ont été reportées et nous ne sommes donc pas en mesure de fournir les solutions envisagées, ces dernières n'étant pas encore trouvées.

Les études sur la pondération des mois d'hiver seront reprises dès que possible, mais les études sur la normalisation de la température et sur la facturation de l'OMA, par exemple, sont considérées plus prioritaires.